

Ecole des Frères

506

B.C

Croix-rouge

16 août

1849

à Monsieur le Ministre

de l'Instruction publique.

Copie

Monsieur le Ministre,

Vos services seigneuriaux ont
 bien voulu me transmettre copie de
 la pétition qui fut adressée à M. le
 Préfet du département pour obtenir
 justice de l'abus d'autorité municipale
 contre les écoles choisies par la
 majorité du père de famille.



M. le Préfet Courroyer ne peut
 que déplorer son impuissance royal
 pour le pouvoir de subventionner les
 frères et sœurs d'enseignement évincés
 par arrêtés de conseil municipal
 de la Croix-rouge et les Guillotiers.

Après l'intercession de la
 pétition (gazette de Lyon 29 mars 1849)
 Salut public et courrier de
 Lyon

D'après cet exposé, M. le Ministre,

nos espérances, M^r Le Ministre, que
votre profonde expérience, vous
sugérerez le moyen d'obtenir une
loi conforme aux vœux et à l'étendue
premier besoin de la classe ouvrière,
Veuillez agréer les respectueuses
salutations de l'inspecteur qui se
honore d'être,

Monsieur le Ministre

Vos très humble
et très obéissant serviteur

D'abord, une bonne et solide éducation ~~théorique~~ ^{pratique}
à l'enseignement ~~qui lui~~ pour lequel
les ~~inspecteurs~~ ^{parents} ne déclarent rien de plus qu'une
juste et équitable répartition municipale
proportionnée au nombre des élèves, ^{de chaque}
~~de~~ ^{école} communale, ~~plus~~ ^{de} mesures répressives
contre toute ~~manœuvre~~ ^{manœuvre} quelconque ~~qui tendent~~
à entraver la liberté ~~des parents~~ ^{des parents} sur le choix
de

en marge

A l'heure de la rédaction de ce document.